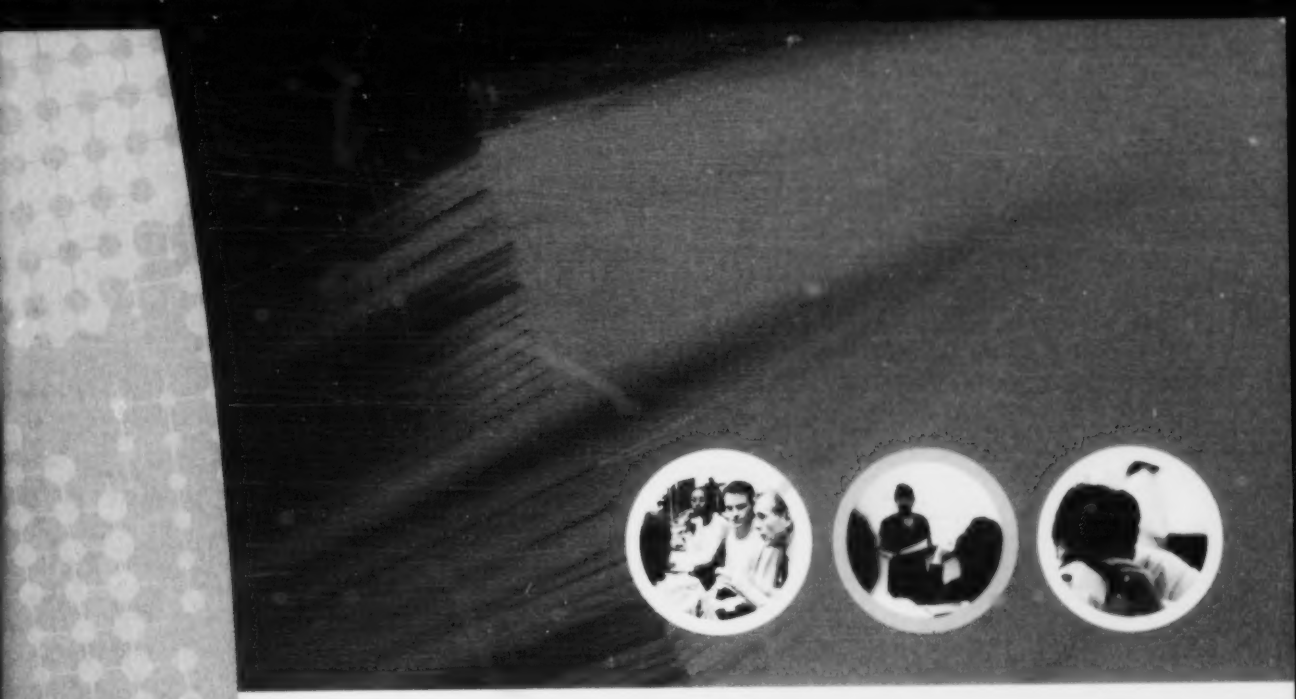

Plan stratégique 2004-2008

INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC

Québec

Plan stratégique
2004-2008

INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC

Québec

Institut national
de santé publique
Québec

Ce document est disponible en version intégrale sur le site Web de l'INSPQ : http://www.inspq.qc.ca.
Reproduction autorisée à des fins non commerciales à la condition d'en mentionner la source.

Document déposé à Santécom (http://www.santecom.qc.ca)
Cote : INSPQ-2004-027

Dépôt légal : 2e trimestre 2004
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN : 2-550-42780-7

© Institut national de santé publique du Québec (2004)

104-07041/

TABLE DES MATIÈRES

1 INTRODUCTION 5

2 VISION, MISSION ET VALEURS 6
2.1 Vision 6
2.2 Mission 6
2.3 Valeurs 7

3 CONTEXTE ET ENJEUX 8

4 CHOIX STRATÉGIQUES 10
4.1 Orientation 1 : Contribuer à l'amélioration de la santé de la population 12
Axe d'intervention 1 : Soutien offert par l'Institut aux décideurs et acteurs en santé publique 12
4.2 Orientation 2 : Développer et mettre à profit les connaissances en santé publique 14
Axe d'intervention 2 : Consolidation de la recherche à l'Institut 14
Axe d'intervention 3 : Transfert et échange des connaissances 15
4.3 Orientation 3 : Assurer la qualité des activités et des services de l'Institut 16
Axe d'intervention 4 : Respect des besoins et des attentes des clients 16
Axe d'intervention 5 : Rigueur scientifique et qualité professionnelle 16
Axe d'intervention 6 : Coordination optimale des activités et des services 17

5 CONCLUSION 18

6 SYNTHÈSE DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2004-2008 19

1 | INTRODUCTION

L'Institut national de santé publique du Québec est une personne morale, mandataire de l'État, qui relève du ministre de la Santé et des Services sociaux comme le stipule sa loi constitutive (L.R.Q., chapitre I-13.1.1) mise en vigueur le 8 octobre 1998.

L'Institut soutient le ministère de la Santé et des Services sociaux et les autorités régionales dans le développement et la mise en œuvre du Programme national de santé publique et fournit des services de référence aux établissements du réseau de la santé. L'Institut développe des connaissances, des approches et de nouvelles méthodes pour faire face aux problèmes psychosociaux et de santé tout en anticipant ceux qui sont en émergence et pourraient constituer un risque ou une menace pour la santé de la population.

Le *Plan stratégique 2004-2008* de l'Institut est l'aboutissement d'une démarche de réflexion avec son personnel et ses partenaires. S'appuyant sur la mission de l'Institut, ce plan présente le contexte dans lequel évolue l'Institut, les principaux enjeux auxquels il fait face, de même que les choix stratégiques retenus.

2 | VISION, MISSION ET VALEURS

2.1 | Vision

L'Institut vise à être le centre d'expertise et de référence en matière de santé publique au Québec. Son objectif est de faire progresser les connaissances et de proposer des stratégies et des actions intersectorielles susceptibles d'améliorer l'état de santé et de bien-être de la population.

2.2 | Mission

L'Institut soutient le ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec, les autorités régionales de santé publique et les établissements dans l'exercice de leurs responsabilités en rendant disponibles son expertise et ses services spécialisés de laboratoire et de dépistage.

Plus explicitement, cette mission consiste à :

- développer la connaissance et contribuer à la surveillance de l'état de santé et de bien-être de la population et de ses déterminants;
- développer de nouvelles connaissances et approches en promotion, prévention et protection de la santé;
- favoriser le développement de la recherche et de l'innovation en santé publique;
- fournir des avis et des services d'assistance-conseil;
- évaluer l'impact des politiques publiques sur la santé de la population;
- rendre accessible l'expertise en santé publique par des activités de formation continue;
- assurer des services de :
  - dépistage,
  - laboratoire, notamment en microbiologie et en toxicologie,
  - soutien au maintien de la qualité;
- favoriser l'échange et le transfert des connaissances ainsi que la collaboration internationale;
- contribuer à l'actualisation et au développement du Programme national de santé publique.

2.3 | Valeurs

Dans les limites des responsabilités qui lui incombent, l'Institut inscrit ses activités dans une perspective d'équité, d'une part, et de recherche du bien commun, d'autre part. Par équité, l'Institut entend participer à la réduction des inégalités en matière de santé. Par la recherche du bien commun, il souhaite contribuer à l'atteinte d'un état de santé et de bien-être optimal au sein des groupes et des communautés.

La responsabilité, l'intégrité, le respect et la rigueur sont les valeurs sur lesquelles s'appuie l'Institut pour accomplir sa mission et établir ses relations avec ses clients et partenaires. Elles se reflètent nécessairement dans les choix, les comportements, les attitudes et les qualités de l'organisation et de son personnel. En tout temps, une réflexion éthique sous-tend les choix et les orientations retenues.

3 | CONTEXTE ET ENJEUX

Au cours des dernières années, le Québec s'est doté d'une infrastructure ainsi que d'un cadre législatif qui lui permettent de mieux assumer ses responsabilités en santé publique. Le Programme national de santé publique permet aux instances nationales, régionales et locales de travailler ensemble pour agir sur les déterminants et les facteurs de risque avant que ne surviennent les problèmes de santé et les problèmes psychosociaux dans la population. La santé est la première priorité du programme d'action du gouvernement du Québec qui s'est, entre autres, engagé à « accroître la prévention et améliorer la santé publique ». L'Institut s'inscrit naturellement dans cet objectif, son mandat étant de consolider et développer l'expertise en santé publique pour la rendre disponible et accessible à l'ensemble des acteurs de santé publique.

L'expertise en santé publique se découpe traditionnellement en six domaines d'intervention, lesquels regroupent parfois des problématiques communes. Ces domaines sont le développement, l'adaptation et l'intégration sociale, les habitudes de vie et les maladies chroniques, les traumatismes non intentionnels, les maladies infectieuses, la santé environnementale et la santé en milieu de travail. L'Institut est donc appelé à répondre aux demandes nombreuses, souvent complexes, du ministère de la Santé et des Services sociaux et des directions de santé publique dans tous ces domaines, ce qui constitue un défi important.

L'exercice des fonctions de formation et de recherche représente un enjeu de taille pour l'Institut puisqu'il ne possède pas de reconnaissance formelle comme milieu de formation et de recherche universitaire. Par conséquent, sa capacité de développer ces fonctions est limitée. Même s'il est possible d'établir des ententes de collaboration ponctuelles avec les milieux d'enseignement et de recherche pour répondre à des besoins spécifiques, l'Institut reste tributaire d'efforts individuels reliés au rattachement universitaire de certains de ses professionnels. Des efforts importants devront être déployés pour faire évoluer sa position d'un statut de collaborateur à un statut de partenaire reconnu, disposant des leviers nécessaires à l'exercice complet de sa mission.

Lors de la création de l'Institut, le gouvernement a privilégié une organisation basée sur les acquis et les ressources existantes, selon un modèle déconcentré et sans ajout budgétaire. En plus de l'intégration des laboratoires spécialisés en santé publique, ce modèle prévoyait le rattachement à l'Institut d'experts des directions régionales de santé publique, principalement

de Montréal-Centre et de Québec, qui étaient maintenus dans leur contexte de travail et leur site respectif. Ce modèle, fondé sur un mécanisme d'ententes relatives à l'affectation de ressources professionnelles et médicales aux mandats de l'Institut, représentait un problème complexe de gestion et n'assurait pas un rendement optimal des ressources. À l'automne 2003, des discussions ont été entreprises avec les autorités ministérielles afin de revoir en profondeur ces ententes. Ainsi, au cours de l'année 2004, les ressources professionnelles seront transférées en lien d'emploi direct à l'Institut et un plan d'effectifs médicaux sera déposé au ministre de la Santé et des Services sociaux. Il est entendu que ce mouvement de personnel n'entraînera aucun ajout de ressources pour le réseau de santé publique au Québec. Toutefois, l'Institut pourra compter sur des ressources professionnelles et médicales dédiées aux mandats nationaux tout en maintenant ses collaborations avec les experts du réseau.

Récemment, le gouvernement du Canada annonçait la création d'une agence canadienne en santé publique dont le mandat serait de favoriser le développement de la capacité d'intervention en matière de santé publique au Canada. L'Institut aura éventuellement à établir des collaborations avec ce nouvel acteur dans le respect des champs de compétence, des responsabilités et des législations propres au Québec.

4 | CHOIX STRATÉGIQUES

L'Institut entend relever les défis exposés précédemment en s'appuyant sur ses forces et ses compétences et en mettant à profit les collaborations avec ses différents partenaires. Tout en assurant la réalisation de l'ensemble de ses activités, l'Institut a retenu trois orientations stratégiques qui lui permettront de poursuivre son développement.

Orientation 1 : Contribuer à l'amélioration de la santé de la population

Le gouvernement du Québec s'est engagé à accroître la prévention et à améliorer la santé publique. De par sa mission, l'Institut s'inscrit dans cette perspective. En effet, la société est de plus en plus confrontée à la persistance de problèmes sociaux et de santé, ainsi qu'à l'émergence de nouvelles problématiques qui peuvent avoir un impact majeur sur la santé de la population. L'Institut joue un rôle important dans la définition et la compréhension des problèmes et des interventions jugées les plus efficaces pour lutter contre ces problèmes. Il peut ainsi informer la population, les décideurs et les différents acteurs afin de leur permettre d'intervenir adéquatement face aux grands enjeux de santé publique.

Orientation 2 : Développer et mettre à profit les connaissances en santé publique

Dans un secteur où le développement et le transfert des connaissances jouent un rôle déterminant, la formation, la recherche et l'innovation sont des fonctions essentielles. Par conséquent, l'Institut s'investit de façon importante afin d'être reconnu par les universités comme un milieu d'enseignement et de recherche. Il contribue également à l'établissement et à la mise en œuvre des priorités de recherche en santé publique en préconisant une vision prospective de l'évolution des problèmes de santé et des voies les plus prometteuses pour agir de façon efficace en matière de prévention, de promotion et de protection.

Orientation 3 : Assurer la qualité des activités et des services de l'Institut

À titre de centre d'expertise et de référence en santé publique au Québec, l'Institut s'engage à viser les plus hauts standards de qualité pour ses activités et ses services. Cet engagement se traduit par des services qui répondent aux besoins et aux attentes des clients et par des travaux dont la pertinence est incontestable par rapport aux besoins actuels et anticipés de la société. Cet engagement implique également que les activités et les services de l'Institut doivent correspondre à des critères élevés de rigueur scientifique. Par ailleurs, il est essentiel d'utiliser de façon optimale les ressources dont dispose l'Institut et de faire appel à l'expertise qui existe dans le réseau de la santé publique et dans les milieux de l'enseignement et de la recherche afin d'assurer la meilleure réponse possible.

4.1 | Orientation 1 : contribuer à l'amélioration de la santé de la population

Axe d'intervention 1 : Soutien offert par l'Institut aux décideurs et acteurs en santé publique

La mission principale de l'Institut est de soutenir le ministre de la Santé et des Services sociaux et les autorités de santé publique dans l'exercice de leurs responsabilités de santé publique et d'offrir des services de références aux établissements du réseau de la santé. Une façon efficace d'assurer ce soutien est de rendre disponible aux décideurs et aux acteurs de santé publique les connaissances sur l'état de santé et de bien-être de la population, les déterminants de la santé et les façons d'agir sur ces déterminants. Ces contributions peuvent prendre différentes formes, tels une synthèse des connaissances, un avis scientifique, le développement d'outils, d'approches novatrices et de programmes de maintien de qualité.

Objectif 1 : D'ici le 31 mars 2008, assurer une veille sanitaire en produisant des études épidémiologiques et des portraits sur l'état de santé de la population et ses déterminants.
Indicateur 1.1 : Études épidémiologiques et portraits de santé réalisés.

Objectif 2 : D'ici le 31 mars 2008, réaliser des études concernant l'impact des politiques publiques sur la santé de la population.
Indicateur 2.1 : Études et avis scientifiques émis.

Objectif 3 : D'ici le 31 mars 2008, développer et soutenir la mise en place de mesures de promotion des habitudes de vie saines et sécuritaires en vue de prévenir les problèmes sociaux et de santé.
Indicateur 3.1 : Études et avis scientifiques émis, notamment sur la saine alimentation, la pratique de l'activité physique, les comportements sexuels sécuritaires, la consommation de drogues, alcool et tabac.

Objectif 4 : D'ici le 31 mars 2008, évaluer les risques que représentent la transmission d'agents infectieux et les facteurs environnementaux défavorables à la santé.

Indicateur 4.1 : Études et avis scientifiques émis.

Objectif 5 : D'ici le 31 mars 2008, développer des programmes de contrôle de la qualité pour les services diagnostiques des laboratoires privés et publics en biologie médicale (biochimie, hématologie, microbiologie, pathologie), en imagerie médicale, en génétique humaine et en toxicologie.

Indicateur 5.1 : Programmes développés.

4.2 | Orientation 2 : développer et mettre à profit les connaissances en santé publique

Axe d'intervention 2 : Consolidation de la recherche à l'Institut

L'Institut entend se donner les moyens nécessaires afin de remplir sa mission en recherche et d'exercer ainsi un leadership dans ce domaine. Pour ce faire, l'Institut définit les secteurs où sa contribution est la plus pertinente et travaille de façon concertée avec les autres acteurs des milieux d'enseignement et de recherche. En outre, il prend les mesures nécessaires pour faire évoluer son statut de manière à permettre aux chercheurs de l'Institut de disposer d'un accès direct ou fonctionnel aux sources de financement de la recherche, notamment les organismes subventionnaires québécois et les instituts de recherche canadiens. Il contribue aussi plus largement à la définition et à la concrétisation des orientations de recherche qui peuvent avoir un impact sur la santé publique.

Objectif 6 : D'ici le 30 juin 2005, produire un plan triennal (2005-2008) qui définit les créneaux et les priorités de recherche en santé publique de l'Institut.
Indicateur 6.1 : Plan triennal des priorités de recherche de l'Institut produit et mis à jour annuellement.

Objectif 7 : D'ici le 31 mars 2008, obtenir une reconnaissance comme milieu de formation et de recherche universitaire.
Indicateur 7.1 : Nombre d'ententes ou contrats de services en matière d'enseignement conclus avec les universités.
Indicateur 7.2 : Nombre de stagiaires universitaires accueillis à l'Institut.
Indicateur 7.3 : Nombre de projets de recherche subventionnés.

Objectif 8 : D'ici le 31 mars 2008, contribuer à la définition des orientations et des priorités de recherche en santé publique avec les instances concernées.
Indicateur 8.1 : Nombre de propositions aux instances définissant les orientations et les priorités de recherche en santé publique.

Axe d'intervention 3 : Transfert et échange des connaissances

Au cœur de la mission de l'Institut se retrouvent le transfert et l'échange des connaissances. Celles-ci incluent à la fois les connaissances déjà disponibles et les résultats des travaux de recherche de l'Institut. Au-delà de la diffusion, ce transfert et ces échanges nécessitent diverses formes d'interactions entre les producteurs et les utilisateurs que sont les décideurs, les gestionnaires, les praticiens et le grand public. L'Institut a recours à diverses stratégies pour maximiser les retombées de ces activités, développer de nouvelles approches et accroître la mise à profit de la science dans les décisions et pratiques liées à la santé publique.

Objectif 9 : D'ici le 31 mars 2008, augmenter annuellement de 5 % le nombre d'activités de transfert et d'échange de connaissances entre les producteurs et les utilisateurs pour mettre à profit l'expertise en santé publique.
Indicateur 9.1 : Taux de croissance des activités de transfert et d'échange de connaissances.

Objectif 10 : D'ici le 31 mars 2008, contribuer au développement et au rayonnement de l'expertise québécoise en santé publique.
Indicateur 10.1 : Nombre de plans ou ententes de collaboration avec des organismes nationaux ou internationaux.
Indicateur 10.2 : Nombre de publications dans des revues scientifiques offrant un rayonnement national et international.

4.3 | Orientation 3 : assurer la qualité des activités et des services de l'Institut

Axe d'intervention 4 : Respect des besoins et des attentes des clients

La capacité de l'Institut d'offrir des activités et des services de qualité repose, pour une large part, sur sa connaissance des besoins et des attentes de ses clients, particulièrement ceux du ministère de la Santé et des Services sociaux, des directions régionales de santé publique et des établissements. L'Institut entend donc poursuivre sa participation aux différents mécanismes de concertation et de consultation et systématiser le développement de moyens pour bien les connaître et les mesurer. Il entend aussi formaliser et réviser ses mécanismes en vue d'assurer l'accueil et le traitement adéquat des demandes.

Objectif 11 : D'ici le 31 mars 2005, avoir mis en œuvre des mécanismes d'analyse et de rétroaction afin de connaître les besoins et les attentes des clients.

Indicateur 11.1 : Données disponibles sur les besoins et les attentes des clients.

Objectif 12 : D'ici le 31 mars 2006, accueillir, analyser, prioriser et traiter toutes les demandes conformément aux processus établis.

Indicateur 12.1 : Taux de demandes traitées conformément aux processus établis.

Objectif 13 : D'ici le 31 mars 2007, évaluer la satisfaction des clients quant à la qualité des productions et les processus de réponse.

Indicateur 13.1 : Taux de satisfaction de la clientèle.

Axe d'intervention 5 : Rigueur scientifique et qualité professionnelle

La rigueur scientifique est une condition essentielle pour atteindre les standards de qualité que se fixe l'Institut. La réalisation de ses activités et de ses services passe nécessairement par des processus qui assurent un niveau de qualité irréprochable.

Objectif 14 : D'ici le 31 mars 2006, soumettre les activités et services de l'Institut à des processus d'assurance de la qualité.

Indicateur 14.1 : Accréditations des laboratoires de l'Institut (Laboratoire de santé publique du Québec et Centre de toxicologie) obtenues et maintenues.

Indicateur 14.2 : Pourcentage des productions de l'Institut soumises à des mécanismes internes et/ou externes de révision.

Indicateur 14.3 : Pourcentage des activités de formation offertes par l'Institut ayant obtenu une accréditation reconnue par une maison d'enseignement, un ordre ou une fédération professionnelle.

Objectif 15 : Assurer annuellement le perfectionnement et la formation continue d'au moins 90 % des ressources humaines de l'Institut.

Indicateur 15.1 : Pourcentage des ressources humaines de l'Institut ayant participé à des activités de formation.

Axe d'intervention 6 : Coordination optimale des activités et des services

Par souci d'efficience, l'Institut recherche la qualité dans ses activités et ses services par une coordination efficace des ressources disponibles. Cette coordination vise à assurer la complémentarité des contributions internes et externes pour l'atteinte des meilleurs résultats possibles.

Objectif 16 : D'ici le 31 décembre 2004, produire une programmation triennale (2005-2008) des activités et services de l'Institut afin de mobiliser les ressources internes et externes autour d'objectifs communs.

Indicateur 16.1 : Programmation 2005-2008 produite et mise à jour annuellement.

5 | CONCLUSION

L'Institut est un organisme jeune et dynamique œuvrant dans un contexte en évolution constante. Il doit se doter d'un environnement de travail stimulant lui permettant de consolider son rôle de centre d'expertise et de référence en santé publique, assurant ainsi sa contribution à l'amélioration de la santé et du bien-être de la population.

Un plan d'action détaillé découlant des objectifs de la planification stratégique et une programmation intégrée des activités et services de l'Institut assureront la mise en œuvre et le suivi du *Plan stratégique 2004-2008*.

6 | SYNTHÈSE DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2004-2008

Vision
L'Institut vise à être le centre d'expertise et de référence en matière de santé publique au Québec.

Mission
L'Institut soutient le ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec, les autorités régionales de santé publique et les établissements dans l'exercice de leurs responsabilités en rendant disponibles son expertise et ses services spécialisés de laboratoire et de dépistage.

ORIENTATIONS	AXES D'INTERVENTION	OBJECTIFS	INDICATEURS
Contribuer à l'amélioration de la santé de la population	Soutien offert par l'Institut aux décideurs et acteurs en santé publique	1. D'ici le 31 mars 2008, assurer une veille sanitaire en produisant des études épidémiologiques et des portraits sur l'état de santé de la population et ses déterminants	1.1 Études épidémiologiques et portraits de santé réalisés
		2. D'ici le 31 mars 2008, réaliser des études concernant l'impact des politiques publiques sur la santé de la population	2.1 Études et avis scientifiques émis
		3. D'ici le 31 mars 2008, développer et soutenir la mise en place de mesures de promotion des habitudes de vie saines et sécuritaires en vue de prévenir les problèmes sociaux et de santé	3.1 Études et avis scientifiques émis, notamment sur la saine alimentation, la pratique de l'activité physique, les comportements sexuels sécuritaires, la consommation de drogues, alcool et tabac
		4. D'ici le 31 mars 2008, évaluer les risques que représentent la transmission d'agents infectieux et les facteurs environnementaux défavorables à la santé	4.1 Études et avis scientifiques émis
		5. D'ici le 31 mars 2008, développer des programmes de contrôle de la qualité pour les services diagnostiques des laboratoires privés et publics en biologie médicale (biochimie, hématologie, microbiologie, pathologie), en imagerie médicale, en génétique humaine et en toxicologie	5.1 Programmes développés
Développer et mettre à profit les connaissances en santé publique	Consolidation de la recherche à l'Institut	6. D'ici le 30 juin 2005, produire un plan triennal (2005-2008) qui définit les créneaux et les priorités de recherche en santé publique de l'Institut	6.1 Plan triennal des priorités de recherche de l'Institut produit et mis à jour annuellement
		7. D'ici le 31 mars 2008, obtenir une reconnaissance comme milieu de formation et de recherche universitaire	7.1 Nombre d'ententes ou contrats de services en matière d'enseignement conclus avec les universités 7.2 Nombre de stagiaires universitaires accueillis à l'Institut 7.3 Nombre de projets de recherche subventionnés
		8. D'ici le 31 mars 2008, contribuer à la définition des orientations et des priorités de recherche en santé publique avec les instances concernées	8.1 Nombre de propositions aux instances définissant les orientations et les priorités de recherche en santé publique
	Transfert et échange des connaissances	9. D'ici le 31 mars 2008, augmenter annuellement de 5 % le nombre d'activités de transfert et d'échange de connaissances entre les producteurs et les utilisateurs pour mettre à profit l'expertise en santé publique	9.1 Taux de croissance des activités de transfert et d'échange de connaissances
		10. D'ici le 31 mars 2008, contribuer au développement et au rayonnement de l'expertise québécoise en santé publique	10.1 Nombre de plans ou ententes de collaboration avec des organismes nationaux ou internationaux 10.2 Nombre de publications dans des revues scientifiques offrant un rayonnement national et international
Assurer la qualité des activités et des services de l'Institut	Respect des besoins et des attentes des clients	11. D'ici le 31 mars 2005, avoir mis en œuvre des mécanismes d'analyse et de rétroaction afin de connaître les besoins et les attentes des clients	11.1 Données disponibles sur les besoins et les attentes des clients
		12. D'ici le 31 mars 2006, accueillir, analyser, prioriser et traiter toutes les demandes conformément aux processus établis	12.1 Taux de demandes traitées conformément aux processus établis
		13. D'ici le 31 mars 2007, évaluer la satisfaction des clients quant à la qualité des productions et les processus de réponse	13.1 Taux de satisfaction de la clientèle
	Rigueur scientifique et qualité professionnelle	14. D'ici le 31 mars 2006, soumettre les activités et services de l'Institut à des processus d'assurance de la qualité	14.1 Accréditations des laboratoires de l'Institut (Laboratoire de santé publique du Québec et Centre de toxicologie) obtenues et maintenues 14.2 Pourcentage des productions de l'Institut soumises à des mécanismes internes et/ou externes de révision 14.3 Pourcentage des activités de formation offertes par l'Institut ayant obtenu une accréditation reconnue par une maison d'enseignement, un ordre ou une fédération professionnelle
		15. Assurer annuellement le perfectionnement et la formation continue d'au moins 80 % des ressources humaines de l'Institut	15.1 Pourcentage des ressources humaines de l'Institut ayant participé à des activités de formation
	Coordination optimale des activités et des services	16. D'ici le 31 décembre 2004, produire une programmation triennale (2005-2008) des activités et services de l'Institut afin de mobiliser les ressources internes et externes autour d'objectifs communs	16.1 Programmation 2005-2008 produite et mise à jour annuellement

www. qc.ca